



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – spmfr@gers-agriculture.org

Web : www.apiservices.biz/fr/spmf <http://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

Auch le 15 janvier 2020

Information SPMF à l'interprofession : Comment défendre le travail et la production des apiculteurs français ?

Dans un courrier à l'interprofession du 15 novembre dernier, la FFAP écrit :

« Autre point de vigilance : nous considérons que les prises de position réitérées des Ets Michaud, visant à discréditer régulièrement le travail et la production des apiculteurs français sont pour le moins problématiques.

Il apparaît que Mr Michaud considère les producteurs comme des concurrents et non comme des partenaires réunis au sein d'une interprofession.

C'est une situation extrêmement dommageable pour la crédibilité et la pérennité de l'interpro, très mal perçue par toutes celles et ceux qui ont pris connaissance des déclarations de Mr Michaud ».

Chacun est libre de sa communication ainsi que de l'appréciation qu'il porte sur celle des autres. Le SPMF ne se place pas sur ce terrain.

Depuis cette date, sans qu'il n'y ait aucun lien, la société Michaud a démissionné de SFM (syndicat des conditionneurs), et, de fait, ne fait plus partie de l'interprofession. En conséquence, sur ses aspects politiques, le débat, sans être clos, s'est déplacé : s'il pouvait y avoir confusion lorsque la Sté Michaud émergeait à SFM, aujourd'hui, sa communication ne saurait interférer en quoi que ce soit au sein de l'interprofession.

Il demeure le débat technique.

Depuis quelques années, le miel en général est soumis à des remises en cause régulières dans les médias. La production française n'y échappe pas, en particulier sur deux points qui ont été évoqués à plusieurs reprises dans la communication des Ets Michaud :

- 1. Une proportion importante de miels français proposé en vente directe ne serait pas conforme. En particulier certains collègues indéliçats n'hésitent pas à étiqueter « miel français du producteur » des produits importés.**

Ce n'est un secret pour personne et ce n'est pas nouveau. La dernière enquête de la DGCCRF à propos de laquelle le SPMF a fait des commentaires détaillés <http://www.spmf.fr/index.html> Indique clairement « l'enquête a révélé que les anomalies sont plus nombreuses sur les miels vendus directement par les apiculteurs ou en circuit court »

Ces « anomalies » sont bien connues depuis longtemps. Les raisons de cette situation ne sont pas non plus très mystérieuses. Elles ne concernent pas les vrais apiculteurs. Il s'agit d'un dysfonctionnement structurel qui fait que des marchands de miels, le plus souvent au noir ou en tout cas non déclarés en tant que commerçants, se font passer pour des producteurs.

Plutôt que de se voiler la face, il vaudrait mieux que les vrais apiculteurs et leur interprofession prennent les mesures nécessaires à assainir la situation. Manifestement, depuis des dizaines d'années, le travail de la DGCCRF ne suffit pas.

2. Il existe, dans les miels de France, des produits qui seraient « adultérés ».

Au-delà de l'imprécision particulièrement agaçante du vocabulaire, de quoi s'agit-il ?

Contrairement à ce qu'une sémantique grossièrement approximative pourrait laisser croire, personne n'entend par ces mots que des apiculteurs mélangeraient du sucre à leur miel. En fait, il ressort d'analyses particulièrement fines et complexes que, du sirop de nourrissage distribué pour éviter la disette des colonies, se retrouverait parfois dans le miel.

Afin de déceler les fraudes par adultération à l'aide de sirops industriels surtout pratiquées par les exportateurs chinois, depuis plusieurs dizaines d'années, les laboratoires du monde entier n'ont pas cessé d'améliorer leurs techniques. Très peu d'apiculteurs effectuent des contrôles. En revanche, c'est une pratique de routine chez les importateurs et les conditionneurs qui revendent dans la grande distribution. Ils ne veulent surtout pas se trouver confrontés à un contrôle positif qui pourrait être effectué sur le miel des linéaires par l'administration des fraudes ou une association de consommateurs. On se trouve donc dans une situation paradoxale : ce ne sont pas les apiculteurs et leurs structures qui sont les plus au courant de la qualité et/ou de la conformité des miels qui sont produits. Ce sont les acheteurs.

Dans n'importe quel domaine, les méthodes d'analyses sont un sujet complexe. Par ailleurs, très souvent, ces experts vivent dans leur monde qu'ils connaissent parfaitement bien. Ils manquent souvent de pédagogie.... Quand ils ont envie de partager leur savoir.

Sur une liste de prix de laboratoires spécialisés, dans la partie « adultération », on trouve couramment plus d'une quinzaine de tarifs différents, qui peuvent aller de 10 à plusieurs centaines d'euros selon la technique utilisée ou ce qui est plus particulièrement recherché. Il n'y a pas 15 méthodes. Il s'agit juste d'un catalogue de tarifs qui combinent plusieurs techniques. Chacune est adaptée en fonction de divers paramètres et leurs différentes combinaisons sont élaborées en relation avec le but recherché.

Il y a une règle de base à ne jamais oublier : le meilleur laboratoire ne trouvera que ce qu'il cherche. L'idée qu'il suffit d'envoyer un échantillon pour faire des analyses à l'aveugle afin de savoir si le produit est conforme est une absurdité. Selon le sirop et la façon de l'utiliser, une analyse pourra déceler des remontés et une autre non.... Ce n'est pas toujours la plus chère qui est la plus efficace. La RMN qu'on nous « vend » depuis quelques années comme une baguette magique n'est pas la panacée qu'on croit dans tous les cas.

Ces points étant posés, y a-t-il, oui ou non, des miels « pollués » par des remontées de sirop de nourrissage ? un peu ? beaucoup ? ou pas du tout ? en France ? Ailleurs ?

Une chose est sûre, ceux qui n'ont jamais fait de contrôles n'ont jamais rien trouvé. Mais qu'en est-il des autres ?

Quand on voit, dans certaines exploitations et selon les techniques employées, le tonnage considérable de sirop utilisé, l'idée qu'il ne puisse jamais y avoir de remontés dans le miel est totalement irresponsable. Il ne faut donc pas se voiler la face : il arrive parfois, en France comme dans d'autres pays, que des apiculteurs vertueux, en toute bonne foi, récoltent du miel contaminé par des remontés de sirop.

En matière de fiabilité des analyses, le pire côtoie le meilleur. Par exemple :

- Tout le monde sait parfaitement que les analyses de résidus de pesticides sur abeilles mortes effectuées dans la réalité du terrain sont totalement inefficaces. Les molécules toxiques se dégradent tellement rapidement que, lorsqu'on arrive pour faire le prélèvement, il est déjà trop tard. On ne retrouve rien. Tout le monde le sait, même ceux qui font semblant de ne pas le savoir. Il n'y a aucun moyen d'autopsier les abeilles mortes et c'est la raison principale qui empêche ce dossier d'avancer.

- A l'autre extrémité, on trouve les analyses de résidus d'antibiotiques dans le miel. Elles sont d'une fiabilité impressionnante. En routine, n'importe quel laboratoire décèle de manière imparable les molécules les plus courantes à 10 PPB (limite de quantification). 10 PPB, cela représente 0,01gr/tonne (zéro, virgule zéro un gramme par tonne). Pour le même tarif, certains laboratoires délivrent des résultats à 10, 5 ou 2 PPB. Pour un prix légèrement supérieur, il peut descendre à 0,5 PPB. On laisse à chacun le soin de calculer combien y a-t-il de zéros après la virgule pour évaluer ce que cela représente dans 1 kg de miel.

On voit bien que la remontée d'un demi-gramme d'une seule ruche peut contaminer la récolte de plusieurs centaines. Il n'y a aucun complot à le dire !

Entre ces deux extrêmes, les techniques sont capables de performances très inégales selon ce que l'on cherche, et dans quelle matrice.

Qu'en est-il pour ce qui concerne la détection des remontées de sirop dans le miel ? Est-ce fiable à 100% ? à partir de quel pourcentage de « pollution » ? Y a-t-il des erreurs (des faux positifs) ?

Les techniques étant assez nouvelles, on manque un peu de recul pour donner des réponses à 100%. Cependant, on sait à peu près de manière sûre que :

- ❖ Il y a indubitablement des « faux positifs » mais, généralement, en croisant plusieurs méthodes et en segmentant les lots, finalement, on peut être quasiment sûr de la vérification. À ceci près que, à force de multiplier les coûts, dans la « vraie vie », cela n'a plus grand sens.

Une vérification en routine n'est pas réaliste. Cela laisse la porte ouverte à des erreurs manifestes mais la réalité demeure : hélas, en France aussi, parfois, des récoltes sont contaminées.

- ❖ Pour certaines méthodes adaptées à certains types de sirops, il est impossible de quantifier. Il semble que de très faibles quantités suffisent à faire sortir un résultat positif. C'est assurément une lacune car le zéro n'existe pas. Est-il normal et raisonnable de déclasser un miel qui contiendrait, peut être, 1% de remontée de sirop ?

Conclusion :

En clair, comme pour la question des fraudes, seuls ceux qui, délibérément, ne veulent pas savoir, ignorent qu'une proportion non négligeable de miels produits en France sont contaminés par des remontées de sirops. C'est d'ailleurs très facile à vérifier. Il y a déjà longtemps, en colorant les sirops, l'ADAPRO a démontré qu'on en retrouve facilement dans les cadres.

Sur ces deux sujets, on peut toujours reprocher au messenger Michaud d'être maladroit. On ne peut pas lui reprocher de mentir.

On ferait mieux d'ailleurs de se préoccuper des raisons de cette situation. En focalisant les raisons du déséquilibre des colonies sur une seule famille de pesticides (les néonicotinoïdes), en empêchant la recherche de travailler sereinement sur le sujet, une minorité d'apiculteurs ont conduit à la situation d'aujourd'hui : tous ces produits sont interdits et les abeilles ne se sont jamais si mal portées. Pour maintenir un cheptel en état de produire, il est devenu nécessaire d'utiliser des palliatifs techniques, dont, entre autres, les sirops de nourrissage. Dés lors, il ne faut pas s'étonner d'en retrouver de temps en temps dans nos miels.

Dans un cas comme dans l'autre, ce sont des raisons structurelles et de fond qui conduisent à ces deux anomalies :

- ✓ Un niveau de fraude considérable,
- ✓ Une dégradation invraisemblable du cheptel qui oblige à l'utilisation démesurée de palliatifs techniques dangereux pour la qualité des productions.

Que ce soit sur la fraude, la qualité ou les investigations sur la disparition des abeilles, il n'y a pas, de « responsabilité » délibérée des apiculteurs et il n'y a nul besoin de les « discréditer ».

Par ailleurs, aucun des problèmes importants de la filière ne sera correctement traité tant que nous ne disposerons pas d'un budget pérenne permettant de financer les actions d'intérêt général. Dans toutes les productions, ce sont les interprofessions et les instituts techniques qui s'occupent de ces sujets. Encore faut-il, pour être efficaces, qu'elles disposent du budget nécessaire et que les débats en interne se déroulent dans la transparence, la confiance et la sérénité.